

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Après l'avenant économique, la FSPF poursuit son action au service des pharmaciens

Comme elle l'avait décidé lors de son Assemblée générale la semaine dernière, la FSPF a, ce lundi, signé l'avenant économique à la convention nationale pharmaceutique négocié depuis de longs mois avec l'Assurance maladie. Elle en communiquera prochainement le texte à ses adhérents ainsi qu'un kit explicatif.

Ce texte reste ouvert à la signature d'autres partenaires conventionnels, notamment l'UNOCAM, qui se réunira avant la fin du mois, le Conseil national de l'Ordre des Pharmaciens devant rendre un avis sur les éventuelles incidences déontologiques.

L'objectif de la Fédération est d'obtenir la publication la plus rapide possible de l'arrêté d'approbation des ministres chargés de la santé et de la sécurité sociale, pour une entrée en vigueur dans les meilleurs délais.

La dissolution de l'Assemblée nationale et l'arrivée potentielle d'un nouveau Gouvernement rendent en effet nécessaire la conclusion rapide des travaux engagés pour sécuriser l'activité des entreprises officinales et soutenir les officines de proximité.

La période d'incertitude qui s'est ouverte confirme le choix de responsabilité de la FSPF. En s'accordant avec l'Assurance maladie sur un apport financier de plus d'un milliard d'euros pour le réseau et sur une trajectoire économique garantie jusqu'en 2027, la FSPF n'a pas laissé l'avenir des pharmaciens aux mains du hasard. Dans le flou de la conjoncture politique des prochaines semaines, tout pari aurait relevé de l'inconscience.

Ces circonstances obligent d'autant plus la Fédération, qui poursuit son action au service de la profession. Elle redouble donc d'efforts pour obtenir, dans les meilleurs délais, la mise en œuvre de l'égalisation des marges entre les médicaments biosimilaires et hybrides et leurs spécialités de référence. De la même manière, elle formulera cette semaine ses observations sur le dernier projet de décret « territoires fragiles » pour que le ministère de la Santé puisse le publier sans tarder. Elle prépare enfin les négociations à venir du PLFSS pour 2025 pour y intégrer le cadre des remises sur les médicaments hybrides et biosimilaires.

Malgré les turbulences, la FSPF maintient donc le cap et son action au service des pharmaciens. Elle s'en tient à un calendrier précis en anticipant les prochaines échéances qui détermineront l'avenir du réseau et de la profession.